

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-quatre le 8 avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALEY Franck - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO Gilbert - SALVADOR Joseph - FAYE Nathalie - RABOT Benoît - BEN Guillaume - Rachel MOUTON - Benoît BEAUDOU - LACAMBRA-ROUCH Béatrice - COSTES Bruno - ROUX Gilles - BASQUIN Odile
Ayant donné pouvoir : Corinne DUFILS JUANOLA à Benoît RABOT - Natalie CROSTA à Miguel PAYAN - Fanny PRADIER à Laurence TARQUIS - Marion JOUAN RENAUD à Benoît BEAUDOU - Romuald BEAUVAIS à Brigitte HILLAT - Stéphane MASSIN à Nicolas DELPEUCH - Yann KERGOULAY à Rachel MOUTON – Didier KLYSZ à Odile BASQUIN – Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Étaient absents : aucun absent

Secrétaire de séance : Rachel MOUTON

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du service juridique et assemblées - Jules SAUVAGE, Responsable du service finances

Date de la convocation et de son affichage : 21 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 29

Vote :

Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 1	NPPV : 1
-----------	------------	----------------	----------

7 Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Délibération n° 202504DEAC25 « FINANCES »

Objet : Adoption du Compte Financier Unique de la commune exercice 2024

Le Conseil municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget de la commune, par Monsieur Miguel PAYAN, adjoint au Maire en charge des Finances et du Budget. Le compte financier unique de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	8 173 193,23 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	7 823 871,78 €
Résultat de l'exercice (excédent)	349 321,45 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent reporté)	437 507,99 €
Excédent de clôture de fonctionnement	786 829,44 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement de l'exercice	1 180 221,23 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 500 020,26 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 319 799,03 €
Résultat de l'exercice antérieur (Déficit reporté)	- 5 528,26 €

Résultat de clôture d'investissement (Déficit)	Accusé de réception en préfecture 031-213104177-20250408-202504DEAC26-DE Date de rétrotransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025	- 325 327,29 €
Résultat global à la clôture (excédent)		461 502,15 €
Restes à réaliser – section investissement		
Résultat de clôture d'investissement (déficit)		- 325 327,29 €
Restes à réaliser en recettes		257 013,63 €
Restes à réaliser en dépenses		341 680,48 €
Besoin de financement (déficit)		- 409 994,14 €
Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat		
Excédent de clôture de fonctionnement		786 829,44 €
Besoin de financement (déficit)		- 409 994,14 €
Affectation au 1068		409 994,14 €

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président (article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil municipal, après avoir élu, à l'unanimité, M Honoré NOUVEL Président de séance, et hors présence de Madame le Maire, par 27 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. COSTES) :

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-9, L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

ENTENDU l'exposé présenté ci-avant, après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'APPROUVER le présent compte financier unique 2024 du budget de la commune.

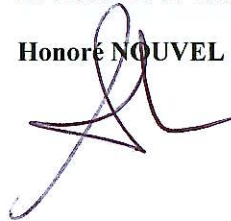
Le Secrétaire de séance,

Rachel MOUTON



Le Président de séance,

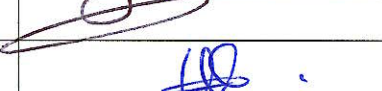
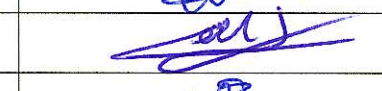
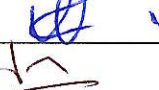
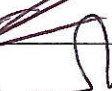
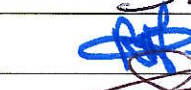
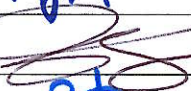
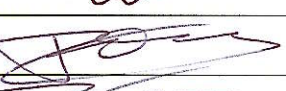
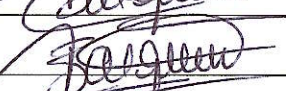
Honoré NOUVEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Publié le

14/04/2025

NOM - PRENOM	EMARGEMENT	POUVOIR A
NOUVEL Honoré		
DEGERS Laurence		
PAYAN Miguel		
HILLAT Brigitte		
DUVALEY Franck		
PRADIER Fanny		Laurence TARQUIS
DELPEUCH Nicolas		
TARQUIS Laurence		
LE BOT Denis		
FACCO Gilbert		
SALVADOR Joseph		
DUFILS JUANOLA Corinne		Benoît RABIOT
FAYE Nathalie		
CROSTA Nathalie		Miguel PAYAN
RABIOT Benoît		
KERGOULAY Yann		Rachel MOUTON
BEAUDOU Benoît		
BEAUVAIS Romuald		Brigitte HILLAT
BEN Guillaume		
MOUTON Rachel		
JOUAND RENAUD Marion		Benoît BEAUDOU
LACAMBRA-ROUCH Béatrice		
MASSIN Stéphane		Honoré NOUVEL
COSTES Bruno		
ROUX Gilles		
NICOLAÏDES Nathalie		Gilles ROUX
KLYSZ Didier		Odile BASQUIN
BASQUIN Odile		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	760 449,00	
Personnes de droit privé	351 799,00	
Associations	351 599,00	
ADMR CANTON LEGUEVIN	440,00	
Association ACCA FEDERATION DE CHASSE	750,00	
Association ACT EN RUE	7 000,00	
Association AMICALE LAIQUE ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE FONVIEILLE	0,00	
Association AMICALE LAIQUE ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE FONVIEILLE	4 266,00	
Association AMICALE LAIQUE ECOLE PRIMAIRE DU BOIS DE LA BARTHE	0,00	
Association AMICALE LAIQUE ECOLE PRIMAIRE DU BOIS DE LA BARTHE	5 378,00	
Association BOUCLE D'OR AAM SECTEUR PIBRAC	300,00	
Association CENTRE MARTIAL THIEU LAM VIET VO DAO	660,00	
Association COQ BOUCONNE RUGBY	0,00	
Association COQ BOUCONNE RUGBY	1 200,00	
Association CYCLO CLUB PIBRAC	1 800,00	
Association ENTRAIDE PARTAGE TRAVAIL	800,00	
Association FIT ET FUN	200,00	
Association FNACA	500,00	
Association FOOTBALL USP	35 480,00	
Association GENEALOGIE ET HISTOIRE DE PIBRAC	250,00	
Association JARDIN NATURE PIBRAC	500,00	
Association JARDIN NATURE PIBRAC	500,00	
Association JUDO CLUB PIBRAC	3 000,00	
Association KARATE USP ASSOCIATION OMNISPORT	1 650,00	
Association LA MALLE AUX ARTS	1 000,00	
Association LE MONDE D'EVA	400,00	
Association LE SOUVENIR FRANCAIS	120,00	
Association LILA ATELIERS BIEN ETRE	150,00	
Association MJC	69 000,00	
Association ORGUES ET PATRIMOINE DE PIBRAC	2 000,00	
Association ORGUES ET PATRIMOINE DE PIBRAC	330,00	
Association PETANQUE PIBRACAISE	1 890,00	
Association PEUPLIERS JARDINS FAMILIAUX	240,00	
Association PIBRAC ACCUEIL	600,00	
Association PIBRAC FUTSAL CLUB	2 000,00	
Association PIBRAC RANDONNEE MONTAGNE	0,00	
Association PIBRAC RANDONNEE MONTAGNE	2 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Association PIBRAC RANDONNEE MONTAGNE	7 000,00	
Association PIBRAC ROLLER SKATING	3 000,00	
Association PIBRAC ROLLER SKATING	5 850,00	
Association PIBRACTION ENVIRONNEMENT	1 390,00	
Association PIBRACTION ENVIRONNEMENT	450,00	
Association PREVENTION ROUTIERE	120,00	
Association RAYON DE SOLEIL	1 100,00	
Association ROUND CLUB de PIBRAC	1 700,00	
Association SECOURS CATHOLIQUE	200,00	
Association SIMON DE CYRENE TOULOUSE	200,00	
Association TENNIS CLUB DE PIBRAC	6 650,00	
Association TENNIS DE TABLE PIBRACAIS	1 200,00	
Association VOCALYA	240,00	
Association VOCALYA	500,00	
Association West Side Volley	200,00	
Association YOGA TRADITIONNEL	330,00	
COMITE DES FETES DE PIBRAC	1 000,00	
Etablissement COOPERATIVE SCOLAIRE EMBB MATERNELLE DU BOIS DE LA BARTHE	0,00	
Etablissement COOPERATIVE SCOLAIRE EMBB MATERNELLE DU BOIS DE LA BARTHE	1 961,00	
Etablissement COOPERATIVE SCOLAIRE EMMF MATERNELLE MAURICE FONVIELLE	1 954,00	
Etablissement OGEC - AEP LA SALLE	1 200,00	
MELI MELO CRECHE	81 000,00	
NICOLAS ET PIMPRENELLE CRECHE ASSOCIATION	31 750,00	
NICOLAS ET PIMPRENELLE CRECHE ASSOCIATION	58 000,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	200,00	
Association SCARAMOUCHE	200,00	
Personnes de droit public	408 650,00	
Etat	500,00	
UNSS COLLEGE DE PIBRAC	500,00	
UNSS COLLEGE DE PIBRAC	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	270 000,00	
ESPACE CULTUREL DE PIBRAC	150 000,00	
ESPACE CULTUREL DE PIBRAC	120 000,00	

Accusé de réception en préfecture
031-213104177-20250408-202504DEAC25-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	138 150,00	
CCAS PIBRAC	133 000,00	
SERVICE DE GESTION COMPTABLE TOULOUSE COURONNE OUEST	5 150,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE						C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00	2 148,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	150 717,54	0,00	0,00	0,00	150 717,54	0,00
A125	Constructions	70 671,12	19 535,88	0,00	10 116,22	900,00	40 119,02
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	46 245,60	0,00	0,00	46 245,60	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	482 978,12	0,00	0,00	423 201,72	59 104,40	672,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	19 535,88	0,00	479 563,54	212 869,94	40 791,02

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 148,00	0,00	0,00	2 148,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	150 717,54	0,00	0,00	150 717,54	0,00
A125	Constructions	70 671,12	19 535,88	10 116,22	900,00	40 119,02
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	46 245,60	0,00	46 245,60	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	482 978,12	0,00	423 201,72	59 104,40	672,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	19 535,88	479 563,54	212 869,94	40 791,02

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00	2 148,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	150 717,54	0,00	0,00	0,00	150 717,54
A125	Constructions	70 671,12	0,00	0,00	0,00	70 671,12
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	46 245,60	0,00	0,00	0,00	46 245,60
A155	Immobilisations corporelles en cours	482 978,12	0,00	0,00	0,00	482 978,12
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00	2 148,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	150 717,54	0,00	0,00	0,00	150 717,54
A125	Constructions	70 671,12	0,00	0,00	0,00	70 671,12
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	46 245,60	0,00	0,00	0,00	46 245,60
A155	Immobilisations corporelles en cours	482 978,12	0,00	0,00	0,00	482 978,12
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00	2 148,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	150 717,54	0,00	0,00	0,00	150 717,54
A125	Constructions	70 671,12	0,00	0,00	0,00	70 671,12
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	46 245,60	0,00	0,00	0,00	46 245,60
A155	Immobilisations corporelles en cours	482 978,12	0,00	0,00	0,00	482 978,12
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00	2 148,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	150 717,54	0,00	0,00	0,00	150 717,54
A125	Constructions	70 671,12	0,00	0,00	0,00	70 671,12
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	46 245,60	0,00	0,00	0,00	46 245,60
A155	Immobilisations corporelles en cours	482 978,12	0,00	0,00	0,00	482 978,12
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00	2 148,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	150 717,54	0,00	0,00	0,00	150 717,54
A125	Constructions	70 671,12	0,00	0,00	0,00	70 671,12
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	46 245,60	0,00	0,00	0,00	46 245,60
A155	Immobilisations corporelles en cours	482 978,12	0,00	0,00	0,00	482 978,12
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION							C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 503,06	0,00	0,00	0,00	198 503,06	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 425,78	2 447,88	0,00	0,00	8 858,88	40 119,02
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	17 088,00	17 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	485 743,54	0,00	0,00	479 563,54	5 508,00	672,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	19 535,88	0,00	479 563,54	212 869,94	40 791,02

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 503,06	0,00	0,00	198 503,06	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 425,78	2 447,88	0,00	8 858,88	40 119,02
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 088,00	17 088,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	485 743,54	0,00	479 563,54	5 508,00	672,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	19 535,88	479 563,54	212 869,94	40 791,02

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 503,06	0,00	0,00	0,00	198 503,06
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 425,78	0,00	0,00	0,00	51 425,78
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 088,00	0,00	0,00	0,00	17 088,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	485 743,54	0,00	0,00	0,00	485 743,54
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 503,06	0,00	0,00	0,00	198 503,06
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 425,78	0,00	0,00	0,00	51 425,78
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 088,00	0,00	0,00	0,00	17 088,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	485 743,54	0,00	0,00	0,00	485 743,54
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 503,06	0,00	0,00	0,00	198 503,06
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 425,78	0,00	0,00	0,00	51 425,78
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 088,00	0,00	0,00	0,00	17 088,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	485 743,54	0,00	0,00	0,00	485 743,54
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 503,06	0,00	0,00	0,00	198 503,06
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 425,78	0,00	0,00	0,00	51 425,78
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 088,00	0,00	0,00	0,00	17 088,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	485 743,54	0,00	0,00	0,00	485 743,54
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 503,06	0,00	0,00	0,00	198 503,06
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51 425,78	0,00	0,00	0,00	51 425,78
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 088,00	0,00	0,00	0,00	17 088,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	485 743,54	0,00	0,00	0,00	485 743,54
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		752 760,38	0,00	0,00	0,00	752 760,38

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Note de présentation synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées tout au long de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte financier unique 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 8 avril 2025. Il peut être consulté sur le site Internet de la ville. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique de la Commune.

L'exécution budgétaire générale

Un contexte contraint et des résultats cumulés positifs pour 787K€

La section de fonctionnement de l'exercice 2024 se solde par un résultat positif de 349k€ qui résulte de la différence entre les recettes pour un montant de 8 173 k€ et les dépenses à hauteur de 7 824 k€.

Après la reprise des excédents cumulés des années antérieures de 438 k€, l'excédent de clôture définitif s'élève à 787 k€.

La section d'investissement de l'exercice 2024 se solde par un résultat déficitaire de 320 k€ qui résulte de la différence entre les recettes pour un montant de 1 180 k€ et les dépenses à hauteur de 1 500 k€.

Après la reprise du déficit reporté des années antérieures de 5 k€, le déficit de clôture définitif s'élève à 325 k€.

Les restes à réaliser s'élèvent en dépense à 342 k€ et en recettes à 257 k€ pour un solde déficitaire de 85k€.

Le besoin de financement représente l'addition entre le déficit de clôture (-325 €) et le solde des restes à réaliser (-85 k€), soit un besoin de financement de 410k€.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, ALAE, droits de place, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux (taxes foncières, fiscalité reversée, fiscalité indirecte...), aux dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement principalement) et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières, fluides (électricité, gaz et carburants) et de fournitures, l'entretien des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La croissance des recettes est principalement liée à l'augmentation des recettes fiscales, et dans une moindre proportion à une légère hausse des dotations.

Dans le contexte inflationniste, les charges sont maîtrisées pour la grande majorité des dépenses.

Recettes de fonctionnement

Total des recettes de l'exercice : 8 173 k€¹

Au chapitre 70 – Produits des services

On retrouve dans ce chapitre principalement les recettes liées à la cantine scolaire et à l'accueil périscolaire (464k€), ainsi que des aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales (97k€), en lien avec les missions menées par la commune dans les domaines de la petite enfance, de la coopération territoriale, et du centre social. Le total des recettes du chapitre est de 616k€².

Au Chapitre 73 - Impôts et taxes (fiscalité reversée)

Les produits de la fiscalité reversée sont constitués des attributions de compensations à hauteur de 1 778 et de la dotation de solidarité communautaire pour 346k€, soit un total de 2 124k€³.

Au chapitre 731 – Fiscalité locale

Les recettes du chapitre sont de 4 075k€, contre 3 795k€ en 2023.

¹ Contre 7 823k€ en 2023 et 6 981k€ en 2019.

² Contre 671k€ en 2023 et 815k€ en 2019.

³ Contre 2128k€ en 2023.

La fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) a bénéficié d'une hausse de 3,9% des bases cadastrales par rapport à 2023, avec des taux constants. Elle représente un montant de 3 553k€ en 2024.

Les droits de mutations à titre onéreux (fiscalité sur les transactions immobilières) s'élèvent à 393k€ en 2024 dans un contexte de ralentissement du marché immobilier.

D'autres taxes (Taxe sur les pylônes électriques, taxe locale sur la publicité extérieure...) sont enregistrées pour 129k€.

Au Chapitre 74 - Dotations

Les dotations sont comptabilisées à hauteur de 1 007k€ en 2024. On note un rebond des dotations versées par l'Etat pour la seconde année consécutive, après une diminution sur la période précédente. La dotation globale de fonctionnement s'élève à 811 k€ en augmentation de 3% par rapport à 2023. Les compensations fiscales de l'Etat s'élèvent à 113k€.

Dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de l'exercice : 7 824 k€⁴

Au chapitre 011 – Charges à caractère général

Le montant total des dépenses est de 2 088 k€⁵.

Il s'agit du chapitre qui regroupe toutes les dépenses courantes générales : carburant, fournitures scolaires pour les écoles, marchés d'entretien des espaces verts, électricité...

La consommation d'électricité est en légère baisse par rapport à 2023 (-3,2%) pour s'établir à 298k€. Le gaz lui est en augmentation de 8,8% pour 74k€. Les consommations d'eau représentent 39k€. Les dépenses d'alimentation sont de 216k€, contre 237k€ en 2023. Les dépenses de maintenance, d'entretien et de réparation des différents équipements (bâtiments, véhicules, outils...) et des espaces verts sont de 512k€, contre 507k€ en 2023. Les dépenses liées à des contrats de prestation de service sont de 436k€. Cela comprend notamment les prestataires du service périscolaire.

⁴ Contre 7 475k€ en 2023, et 6 777k€ en 2019, soit une augmentation sur la période de 0,4% hors inflation.

⁵ Contre 1966k€ en 2023.

Au chapitre 012 — Charges de personnel

Le montant global des dépenses est de 3 857 k€. Les dépenses de personnel représentent 52% des dépenses réelles de fonctionnement (la moyenne de la strate se situe à 57% selon la Direction générale des finances publiques).

La masse salariale globale a augmenté du fait de la revalorisation de cinq points de toutes les grilles de rémunération décidée par l'Etat, et du renforcement des équipes communales.

Au chapitre 65 – Les autres charges de gestion courantes

Le montant des dépenses du chapitre est de 1 260 K€⁶

Outre les dépenses obligatoires au titre des contingents (SDEHG, Syndicat de la forêt de Bouconne), le chapitre 65 comprend les indemnités des élus et les charges afférentes, le versement des subventions aux associations, les subventions au théâtre musical de Pibrac et au Centre communal d'action sociale, l'attribution aux écoles privées sous contrat⁷.

Les indemnités des élus : 69k€.

Les contingents SDEHG : 118K€

Les participations au syndicat de Bouconne : 62K€

La subvention allouée au CCAS : 133 k€.⁸

La subvention à l'ECP : 270 k€.⁹

Aux articles de racine 6574, ce compte comprend les soldes des subventions aux crèches associatives versées par la commune (171k€)¹⁰ et le montant des subventions aux associations (les subventions de fonctionnement et subventions projet aux associations, pour un total de 187k€).¹¹

Participation écoles privées : 151K€¹²

⁶ CONTRE 1 135 k€ EN 2023

⁷ l'OGEC La Salle et la Calandrette de Bouconne

⁸ Article 657363

⁹ Article 657363 pour 150 K€ et article 657362 pour 120 K€

¹⁰ Nicolas et Pimprenelle 90K€ et Meli Melo 81K€

¹¹ Subventions associations projet 2023 pour 4 200€ et projet 2024 pour 18 590€ subventions 172K€

¹² OGEC La Salle : 149 718€ et CALENDRETA : 1023€ (art 65568)

Au chapitre 014 -Atténuation de produits

Le prélèvement des pénalités de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) relative au logement social est de 72 k€, en légère baisse par rapport à 2023.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunale (FPIC) est de 31 k€, lui aussi en légère baisse par rapport à 2023.

La section d'investissement.

La section d'investissement regroupe :

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales (liées aux cessions de biens), les emprunts nouveaux lorsqu'il y en a, et l'autofinancement dégagé par la commune.

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En dépense, le montant total de la section d'investissement sur 2024 s'élève à 1 506k€, ce qui comprend les dépenses directement liées aux investissements ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Les investissements importants en 2024 ont été les suivants :

- Acquisition d'un bien immobilier auprès de l'EPFL : il s'agit d'un terrain nu situé au lieudit Fondes, pour la somme de 151k€,
- Une enveloppe de 250k€ a été dévolue pour les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services publics dont : retrait d'un préfabriqué (48k€) ; installation d'alarmes PPMS dans les écoles (23k€) ; construction d'une structure de jeu aux tambourettes (23k€) ; installation de luminaires LED au gymnase de la Castanette (17k€) ; installation d'un nouveau système de relevage des panneaux de basket au gymnase de Coustayrac (9k€) ; achat d'un semoir pour le terrain de football (9k€)...
- 59k€ ont été dépenses pour des opérations en lien avec la transition écologique et la rénovation énergétique : deux véhicules électriques ont été commandés, ainsi qu'une étude pour la rénovation de l'école du bois de la Barthe.
- 12k€ ont été affectés au budget participatif pour financer des projets plébiscités par les Pibracais : table de pique-nique, nichoirs à oiseaux...

Le remboursement du capital de la dette, correspondait pour 2024 à 413 973,64€.

Etat de la dette

L'endettement de la Commune au 31 décembre 2024 est composé de 9 emprunts à taux fixe. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe.

Il n'y a eu aucun nouvel emprunt en 2024. Au 31 décembre 2024, le capital restant dû est de 4 384 905,45 €.